

FICHE DE POSTE

Suite à un emploi déclaré vacant dans une ENSA, conformément à l'article 9 de l'arrêté du 3 janvier 2020 relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture

CONCOURS ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE

SESSION 2021

**Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)**

N° PLACE EMPLOI PUBLIC DE DIFFUSION

Intitulé du poste (F/H): Maître de Conférence des ENSA Champ disciplinaire : HCA Discipline : Histoires et théories de l'architecture et des formes urbaines Recrutement effectué au titre de : - La première catégorie de concours (*)	Catégorie statutaire : A Corps : Maîtres de Conférences (MCF) Code corps : MAEA <i>Date de la prise de fonction : 01/09/2021</i>
--	---

Domaine(s) Fonctionnel(s) : Enseignement supérieur - Recherche

Emploi(s) Type : Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur –RCH03A

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École Nationale Supérieure d'architecture de Nancy
2 rue Bastien Lepage
BP 40435
54001 NANCY CEDEX

Missions et activités principales

L'ENSA de Nancy recrute un.e enseignant.e chercheur.e ayant une compétence dans le domaine Histoire et Cultures Architecturales.

L'enseignant.e s'inscrira dans le cadre de la pédagogie de type approche par compétences adoptée par l'ENSA de Nancy.

Ses missions sont les suivantes :

- **Pédagogie**

Dans le premier cycle des études d'architecture (licence) – 2^e et 3^e année – 112 h ETD :

L2 S1 - Cours Magistral « Histoire de l'architecture : Renaissance, baroque et classicisme » 28h CM/ 46 ETD

Cet enseignement vise la construction d'une connaissance contextualisée et problématisée de l'architecture des périodes Renaissance, baroque et classique au travers de la présentation et de l'analyse d'œuvres et de parcours majeurs. Cours et évaluation.

L2 S1 - Travaux Dirigés « Histoire de l'architecture : Renaissance, baroque et classicisme » 28h ETD

Pour ces travaux dirigés, les étudiants réalisent une monographie d'un édifice peu documenté dans l'histoire de l'architecture en s'appuyant sur des ressources archivistiques. Participation à l'organisation générale, à l'enseignement et à l'organisation de l'évaluation.

L3 S5/6 - Travaux Dirigés - 38h ETD

En complément du cours d'« Histoire de l'architecture moderne » en L3, cet enseignement propose d'expérimenter l'analyse de réalisations contemporaines en croisant différentes approches et moyens d'expression, en particulier en maquettes. Participation à l'organisation générale, à l'enseignement et à l'organisation de l'évaluation.

Dans le deuxième cycle des études d'architecture (master) – 1^e et 2^e année – 208 h ETD

M1 S8 – Séminaire d'ouverture - 56h /75h ETD

Ce séminaire propose d'explorer une thématique de recherche en articulation avec l'actualité des travaux menés dans le cadre du LHAC. Montage et animation du programme, cours et évaluation.

M2 S9 – Séminaire thématique articulé à l'atelier de projet du domaine Architecture, Histoire et Patrimoine (AHP) - 56h/ 75h ETD

Ce séminaire vise à mettre en perspective l'évolution de la production architecturale du XX^e siècle au travers d'une double approche thématique et monographique. Il explore les problématiques spécifiques posées par la conservation, la sauvegarde et la valorisation des édifices du XX^e siècle. Montage et animation du programme, cours et évaluation.

M2 S9 – Atelier de projet du domaine Architecture, Histoire et Patrimoine (AHP), « Intervention dans l'existant » - 28h ETD

L'enseignant.e interviendra dans le cadre de l'atelier de projet « Intervention dans l'existant » aux côtés des enseignants-chercheurs architectes du patrimoine qui le coordonnent. Participation à l'organisation générale, à l'enseignement et à l'organisation de l'évaluation.

M2 S9 – Encadrement des mémoires de Master – 30h ETD

En parallèle des séminaires, cet enseignement accompagne la finalisation du travail de mémoire engagé dans le cadre des enseignements du deuxième semestre de M1. Suivis, animation et évaluation.

À cette charge d'enseignement, s'ajoutent le suivi de stages en Licence comme en Master, la participation à des jurys d'évaluation, la coordination pédagogique des enseignements assurés, ou des enseignements d'une année ou champ disciplinaire.

- Scientifique

Le/la candidat.e recruté.e, par ses propositions et ses actions, devra s'inscrire dans la stratégie de développement de l'établissement et participer activement au développement de projet de recherches au sein du Laboratoire d'Histoire de l'Architecture Contemporaine (LHAC).

Labellisé équipe d'accueil, le LHAC est intégré, au sein de l'Université de Lorraine, à l'École Doctorale « Humanités nouvelles - Fernand Braudel ». Il compte aujourd'hui une trentaine de membres chercheurs, chercheurs-associés et doctorants, ainsi qu'une ingénieure de recherche. Il s'est doté d'un conseil, d'une publication, Les Cahiers du LHAC, et développe ses activités de recherche selon trois axes :

- Axe 1 : Histoire et patrimoine en France : théories, productions et critiques,
- Axe 2 : Structures urbaines et territoriales, ressources architecturales et paysagères,
- Axe 3 : Production et réception de l'architecture.

Le/la candidat.e devra démontrer sa capacité à intégrer ses travaux de recherche au sein des thématiques du laboratoire, en particulier dans le cadre de l'axe 1, mais devra également présenter des dispositions pour s'intégrer à d'éventuels futurs travaux inter-axes.

- Autres tâches

Le/la candidat.e s'engagera à participer aux différents conseils et comités structurant la vie de l'école et/ou aux groupes de travail qui leur sont liés.

Il/elle s'engagera également à participer aux différents temps forts et autres événements liés au développement, au rayonnement et à la vie de l'école, notamment en présentant ses enseignements et ses travaux de recherche.

Charges horaires d'enseignement et de recherche

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Expériences et compétences souhaitées

Compétences relatives aux missions d'enseignement et de recherche :

- Concevoir et proposer une politique de formation dans sa discipline et en organiser la mise en œuvre
- Participer à la mise en œuvre des activités de recherche

Le/la candidat.e devra posséder une solide expérience pédagogique en matière d'enseignement de l'histoire de l'architecture contemporaine, une expérience de collaboration avec des enseignants de projets, et une pratique confirmée en matière de recherche.

Le/la candidat.e devra témoigner de sa capacité à construire et à renouveler un plan de cours, à recourir à des stratégies pédagogiques variées, et notamment des modes d'évaluation adaptés, ainsi qu'à organiser des travaux dirigés. Il affichera des connaissances sur l'histoire du patrimoine du XX^e siècle et une expérience sur l'analyse d'œuvres par le biais de moyens d'expression et de restitution variés.

Le/la candidat.e devra associer esprit d'ouverture et sens critique, être à l'écoute de ses collègues et des étudiants, et témoigner d'une capacité à travailler en équipe. Par ailleurs, il/elle devra faire preuve d'inventivité et être force de proposition, en associant rigueur et organisation.

Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Situé globalement dans le champ « Histoire et Cultures Architecturales » (HCA), le profil est adossé au domaine « Architecture Histoire et Patrimoine » (AHP) dans le cadre de l'enseignement de Master et à l'axe « Histoire de l'architecture contemporaine en France : théories et pratiques, œuvres, parcours, tendances, monographies d'édifices et d'architectes » du « Laboratoire d'Histoire de l'Architecture Contemporaine » (LHAC), dans le cadre de la recherche. Le recrutement envisagé vise à consolider les compétences présentes de longue date au sein du domaine et du laboratoire.

Le Domaine AHP vise à former des architectes susceptibles d'intervenir sur le bâti existant, qu'il soit ancien ou contemporain, qu'il soit classé ou non. Il propose des enseignements théoriques sur l'histoire de l'architecture et la notion de patrimoine ainsi que des ateliers de projets portant sur des centres anciens comme sur des opérations d'habitat contemporaines. L'équipe enseignante compte actuellement 6 personnes.

Labellisé équipe d'accueil, le LHAC est intégré, au sein de l'Université de Lorraine, à l'École Doctorale « Humanités nouvelles - Fernand Braudel ». Il compte aujourd'hui une trentaine de membres chercheurs, chercheurs-associés et doctorants, ainsi qu'une ingénieure de recherche. Il s'est doté d'un conseil et d'une publication, Les Cahiers du LHAC, et développe ses activités de recherche selon trois axes :

- Axe 1 : Histoire et patrimoine en France : théories, productions et critiques,
- Axe 2 : Structures urbaines et territoriales, ressources architecturales et paysagères,
- Axe 3 : Production et réception de l'architecture.

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours

enrichi des spécificités du profil

Doctorat en architecture, en histoire de l'architecture, ou en histoire de l'art.

Le/la candidat.e devra également :

- avoir acquis une solide expérience dans l'enseignement supérieur, se rapportant à l'histoire de l'architecture et de la ville, sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés,
- avoir acquis une expérience de collaboration avec les enseignants-chercheurs du champ TPCAU,
- être en capacité de s'intégrer à une équipe (pédagogique et de recherche) constituée,
- être doté d'une capacité à animer des synergies pluridisciplinaires.

Pour le concours, décret n° 2018-105 en date du décret du 15 février 2018 :

Article 34

(...) La première catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur la liste de qualification qui remplissent les conditions fixées au 1° de l'article 31.

Les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture.

La seconde catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur une liste de qualification qui remplissent l'une des conditions mentionnées aux 2°, 3°, 4° et 5° de l'article 31.

Article 31

Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnée à l'article 30 doivent remplir l'une des conditions suivantes :

1° Etre titulaire, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

2° Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre ans d'activité professionnelle effective dans les domaines relevant de l'architecture dans les huit ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 susvisés;

3° Etre enseignant associé ou occuper un emploi d'enseignant non titulaire et justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de service au cours des huit années qui précèdent à une quotité de temps de travail au moins égale à 50 % du temps de service de référence des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

4° Etre détaché dans le corps des maîtres de conférences ;

5° Appartenir à un corps de fonctionnaires relevant du décret du 30 décembre 1983 susvisé assimilé, par arrêté du ministre chargé de l'architecture, au corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'École nationale supérieure d'architecture de Nancy (ENSA Nancy) est un établissement public administratif sous la tutelle du ministère de la Culture et associée par convention à l'Université de Lorraine, un des plus grands établissements universitaires français qui totalise 65 000 étudiants. Elle délivre 6 diplômes : le DEEA, le DEA, la HMONP, 3 Master co-habilités ainsi que le doctorat en co-délivrance. L'école occupe une position privilégiée en centre-ville au bord du canal et à quelques mètres de la place Stanislas et de la gare TGV. L'édifice qui l'abrite est une œuvre contemporaine de l'architecte suisse Livio Vacchini labellisée « architecture

contemporaine remarquable ». Elle occupe provisoirement l'ancien site de l'école des beaux-arts avenue Boffrand pendant les travaux ayant lieu du 2020-2021. Un retour sur l'édifice Vacchini est prévu pour la rentrée 2021.

L'école forme environ 700 étudiants aux métiers de l'architecture et de l'urbanisme sur le cursus LMD. Bénéficiant d'une assise scientifique, professionnelle et culturelle, l'école s'attache à proposer des enseignements et une recherche nourrissant l'architecture tant comme savoirs que comme métiers. Elle développe une importante activité de recherche et d'innovation utiles au développement de la discipline de l'architecture tant dans le domaine théorique que dans les pratiques de constructions. Pour cela elle s'appuie sur ses deux laboratoires, le centre de recherche en architecture et ingénierie (CRAI) et le laboratoire d'histoire d'architecture contemporaine (LHAC) et un réseau régional d'entreprises d'architecture innovantes où son équipe d'environ 50 enseignants-chercheurs développe leurs recherches.

Au croisement de l'art, des sciences et des techniques, l'école propose des cursus qui favorisent l'innovation pédagogique autour de l'enseignement du projet architectural. En application de la stratégie nationale pour l'architecture, elle veille à l'articulation entre formation-recherche-métiers et le rapprochement des univers professionnels de l'architecture de la construction et du cadre de vie.

L'école mène une activité importante de valorisation et de médiation culturelle et scientifique notamment avec une offre importante de conférences, d'expositions, de voyages d'études et d'ateliers internationaux.

Contexte régional

Tirant parti de la création de la nouvelle région Grand Est, les 3 écoles d'architecture se sont fédérées faisant de l'architecture un vecteur privilégié d'identité culturelle régionale et de développement économique durable. Avec les organisations professionnelles et culturelles de l'architecture, elles ont participé à la création de Région Architecture, association qui a la volonté de porter la filière architecture dans le Grand-Est en fédérant l'ensemble des acteurs liés au domaine de l'architecture. Plusieurs propositions s'appuient sur l'enseignement supérieur et la promotion de la recherche en architecture. L'ENSA Nancy est par ailleurs membre de la conférence des grandes écoles Poincaré (CGE locale) et de la CGE nationale.

Elle participe également de l'attractivité des écoles du sillon lorrain, en ayant un partenariat privilégié avec l'école nationale supérieure des technologies et industries du bois (ENSTIB) à Epinal. Son retour sur le site Vacchini va permettre également de réaffirmer les partenariats avec les écoles d'ingénieurs voisines, l'école européenne d'ingénierie en génie des matériaux (EEIGM) et l'école nationale supérieure en génie des systèmes et de l'innovation (ENSGSI).

Elle a par ailleurs naturellement un partenariat privilégié avec les collectivités locales, ville de Nancy, métropole du Grand Nancy, conseil départemental et conseil régional.

Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement :

La recherche architecturale, urbaine et paysagère se situe à la croisée de plusieurs champs disciplinaires, tels que les sciences de l'homme et de la société, les sciences de l'ingénieur et le domaine disciplinaire des théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine. L'Ecole d'architecture de Nancy valorise la recherche en architecture et projet, en accueillant en son sein deux laboratoires et deux chaires partenariales.

Le laboratoire MAP-CRAI conduit des travaux de recherche dans les domaines des modèles, des méthodes et des outils numériques relatifs à la conception architecturale et à l'étude du bâti patrimonial. Ces recherches ont pour caractéristique commune de s'appuyer sur des expérimentations concrètes.

Le Laboratoire d'Histoire de l'Architecture Contemporaine fédère, plusieurs dynamiques de recherche en matière de processus de conception architecturale, de production et de recyclage sur un front travaillé par les transformations climatiques, sociales et territoriales en cours et des questionnements sur les enjeux de la patrimonialisation, le devenir des territoires métropolitains et ruraux et la mise en œuvre de pratiques expérimentales émergentes.

La chaire partenariale d'enseignement et de recherche « Architecture et construction bois, du patrimoine au numérique » se donne pour objectif de valoriser les potentiels du matériau bois, stratégique par son caractère renouvelable et recyclable, ainsi que par sa contribution à la lutte contre les changements climatiques.

La chaire partenariale d'enseignement et de recherche « Ruralités nouvelles » a pour ambition de mettre le territoire rural, lieu d'expérimentations et d'innovations, au premier plan, au même titre que le territoire urbain. Pour cela, la chaire s'intéresse aux mutations des zones rurales et péri-urbaines en interrogeant les questions

d'organisation, de modes de vie, d'économie, de relation entre habitat et travail, d'écologie et de développement durable.

Le projet stratégique de développement de l'établissement exprime l'ambition de porter un effort particulier sur le renforcement et le développement de la mission de recherche. Pour ce faire l'école a mis en place un fonds de développement des initiatives de recherche. Elle travaille avec l'Université de Lorraine au développement du doctorat en architecture.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Pour connaître les modalités de dépôt du dossier :

leonore.compain-faust@nancy.archi.fr ou olivier.pizon@nancy.archi.fr

Envois des candidatures :



Les candidatures se font uniquement sur le site démarches simplifiées via le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2021>

Aucune candidature déposée sur la PEP ne sera traitée

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA de Nancy.

